



Introduction

Cette fiche de conseils s'adresse aux employeurs et aux travailleurs qui travaillent aux urgences et à l'admission des patients. Le présent document donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19 en milieu de travail. Des contrôles supplémentaires seront également requis selon le lieu de travail et les types de tâches effectuées par les travailleurs.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les travailleurs peuvent consulter les documents de [ressources sur la COVID-19](#) du CCHST, y compris « [Protégez-vous et protégez les autres](#) ».

Dans tous les cas, les directives des [autorités locales de santé publique](#) et de votre [organisme régional de santé et sécurité](#) doivent être suivies. La ressource du gouvernement du Canada, intitulée « [Prévention et contrôle de la COVID-19 : Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs](#) », contient d'autres recommandations.

Tenir compte des risques

- La transmission de la COVID-19 se produit principalement par contact étroit avec une personne infectée. À courte distance, le virus peut se propager lorsque de grosses gouttelettes respiratoires tombent dans l'air et atterrissent sur les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une personne et par inhalation de gouttelettes ou de particules respiratoires plus petites (souvent appelées aérosols). Le virus peut aussi se propager lorsque l'on touche des surfaces ou des objets qui sont infectés par le virus, et que l'on se touche ensuite la bouche, le nez ou les yeux avant de se nettoyer les mains.
- Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens se trouvent dans des espaces fermés (avec une mauvaise ventilation) et dans des endroits surpeuplés lorsqu'ils sont avec des personnes de l'extérieur de leur ménage immédiat. Le risque est plus élevé dans les milieux où ces facteurs se chevauchent ou impliquent des activités comme des conversations à courte portée, le chant, le cri ou une respiration forte (p. ex., pendant l'effort).
- À titre d'employé d'urgence et d'accueil de patients, les sources potentielles d'exposition comprennent :
 - fournir des soins médicaux à une personne atteinte de la COVID-19 (le risque serait plus grand lors de l'exécution d'interventions médicales génératrices d'aérosols);
 - avoir un contact étroit avec une autre personne qui a la COVID-19. (p. ex., un collègue, un travailleur des services médicaux d'urgence [SMU] ou une personne qui accompagne le patient pendant l'admission)
 - entrer en contact avec des surfaces ou des objets qui ont été touchés ou manipulés par une personne atteinte de la COVID-19, puis toucher la bouche, le nez ou les yeux.
- Chaque lieu de travail est unique. Les employeurs doivent prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs. Ces précautions comprennent [l'évaluation des risques](#) de COVID-19 pour leur milieu de travail particulier et les activités menées par leurs travailleurs.
- L'employeur doit ensuite mettre en œuvre des mesures de maîtrise appropriées en utilisant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et utilisation d'équipement de protection individuelle [EPI]). Utiliser de multiples [pratiques préventives personnelles](#) dans une approche multifactorielle.
- Mettre en œuvre un plan écrit de sécurité en milieu de travail qui cerne les expositions potentielles à la COVID-19 et les contrôles mis en œuvre pour protéger les travailleurs.
- Les employeurs devraient tenir compte de ce qui suit :
 - Où et quand les travailleurs interagissent-ils avec les autres sur le lieu de travail (p. ex., collègues, patients, travailleurs des SMU, visiteurs, etc.)?
 - Quelle est la proximité des interactions? Le risque de transmission augmente avec les contacts étroits



et fréquents avec une personne infectée par la COVID-19.

- Combien de temps durent les interactions? Les données indiquent que la propagation de personne à personne est plus probable avec un contact prolongé.
- Comment les travailleurs seront-ils protégés s'ils fournissent un traitement médical à une personne soupçonnée d'avoir la COVID-19?
- Quels changements faut-il apporter à l'aménagement du lieu de travail pour faciliter la mise en œuvre de précautions comme l'éloignement physique?
- Où les travailleurs prennent-ils leurs pauses et prennent-ils leurs repas? L'éloignement physique peut-il être respecté?
- Peut-on installer des barrières là où il n'est pas possible de respecter l'éloignement physique?
- À quelle fréquence les surfaces et les objets sont-ils nettoyés et désinfectés?
- Les travailleurs ont-ils les connaissances dont ils ont besoin pour se protéger et protéger les autres contre la propagation de la COVID-19?
- Êtes-vous en mesure d'évaluer si un travailleur, un patient ou un visiteur peut présenter des symptômes liés à la COVID-19 et de prendre rapidement les mesures appropriées?
- Quelle est la meilleure méthode pour communiquer les mises à jour aux travailleurs?
- Quelle est la politique relative aux visiteurs?
- Que fera-t-on pour promouvoir le vaccin?
- Les travailleurs ont-ils toutes les fournitures nécessaires pour se protéger (p. ex., équipement de protection individuelle, produits d'hygiène des mains, produits de nettoyage et produits désinfectants)?
- Que doivent faire les travailleurs si les patients ou les visiteurs ne peuvent ou ne veulent pas suivre les précautions relatives à la COVID-19?

Vaccin

- Encourager les travailleurs à se faire vacciner.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le vaccin, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada « [Ce que vous devez savoir au sujet du vaccin contre la COVID-19 pour le Canada](#) ».

Communication et formation

- Fournir des renseignements et des consignes aux travailleurs sur les dangers de la COVID-19 et sur ce qu'ils doivent faire pour se protéger et protéger les autres. Les sujets suivants devraient être abordés :
 - Ce qu'est la COVID-19 et les symptômes courants
 - Comment le virus se propage
 - Dépistage et mesures à prendre si les travailleurs se sentent malades ou peuvent avoir été exposés
 - Comment se protéger et protéger les autres en superposant plusieurs mesures de contrôle des dangers et des [pratiques préventives personnelles](#) en même temps
 - Comment porter, manipuler et entretenir correctement l'équipement de protection individuelle
 - Utilisation sécuritaire des produits chimiques de nettoyage et de désinfection
 - Comment se tenir au courant de la COVID-19 ([en utilisant des sources fiables](#))
 - Pratiques et politiques de travail nouvelles et mises à jour
- Encourager les travailleurs à signaler toute préoccupation liée à la COVID-19 à leur superviseur ou à leur employeur. Les travailleurs peuvent également signaler leurs préoccupations à leur comité de santé et de sécurité, à leur représentant ou à leur syndicat, le cas échéant.
- Assurer des communications régulières afin que les travailleurs soient informés des mises à jour et aient l'occasion de discuter de leurs questions et de leurs préoccupations.



- Passez en revue les méthodes de communication existantes pour décider quelles méthodes (p. ex., babillard, courriel, réunions d'équipe, textos, appels téléphoniques) sont les plus rapides et les plus fiables pour tenir le personnel d'urgence et d'accueil des patients au courant des nouvelles sur la COVID-19.
- Poser des affiches dans tout le milieu de travail pour rappeler les précautions à prendre (p. ex., hygiène des mains, éloignement physique). Poser sur les portes des patients des affiches indiquant les précautions que les travailleurs de la santé doivent prendre (p. ex., précautions relatives aux contacts et aux gouttelettes).
- Poser des affiches pour tous les patients et les visiteurs qui entrent dans l'établissement. Les affiches doivent indiquer les précautions à prendre et rappeler aux patients et aux visiteurs d'alerter immédiatement un professionnel de la santé s'ils présentent des symptômes. Poser des affiches dans différentes langues en fonction de la population de la communauté locale.
- Afficher les renseignements sur la COVID-19 pour les patients et les visiteurs sur le site Web de l'établissement.
- S'assurer qu'il existe une politique de communication avec le personnel local des services médicaux d'urgence (SMU). Les SMU devraient informer l'établissement de tout patient symptomatique avant l'arrivée. Cette communication permet de s'assurer que le personnel est informé et que les précautions appropriées sont prises lorsque le patient arrive.
- Fournir des ressources de soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés (PAE) le cas échéant.

Dépistage

- Examiner activement toutes les personnes qui entrent dans l'établissement (travailleurs de la santé, patients, visiteurs, entrepreneurs, etc.). Utiliser une [liste de contrôle](#) ou un outil en ligne, ou demander à une personne désignée de poser des questions directes.
- Limiter le nombre de points d'accès à l'installation. Prévoir une entrée distincte pour les travailleurs de la santé.
- Les travailleurs qui présentent des [symptômes](#) de la COVID-19 devraient rentrer chez eux immédiatement (de préférence en évitant les transports en commun) ou rester à la maison s'ils y sont déjà. S'ils développent des symptômes au travail, ils doivent porter un masque. Ils peuvent également communiquer avec leur fournisseur de soins de santé et l'autorité locale de santé publique.
- Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre et dans différents groupes d'âge.
- L'apparition des symptômes peut prendre jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou inexistantes.
- Les adultes plus âgés, les personnes de tout âge qui ont des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes qui vivent avec l'obésité sont à risque de contracter une maladie plus grave et de subir les conséquences de la COVID-19.
- Pour appuyer les efforts de recherche des personnes-ressources, inscrire le nom et les coordonnées de tous les travailleurs et autres personnes qui entrent sur le lieu de travail, comme l'exige votre autorité locale de santé publique. S'assurer que la vie privée est protégée et que l'information est stockée en toute sécurité. Les coordonnées doivent être détruites en temps utile, conformément aux [lois sur la protection des renseignements personnels](#).
- Si un travailleur obtient un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 et que le cas est lié au travail, des avis supplémentaires peuvent être requis (p. ex., l'[organisme de réglementation de la santé et de la sécurité](#) et la [commission des accidents du travail](#)). Remplir un rapport d'incident et entreprendre un examen de l'incident.
- Si un visiteur présente un résultat positif pour la COVID-19, il ne doit pas entrer dans l'installation. Il doit porter un masque (de préférence un respirateur ou un masque médical s'il n'est pas disponible, ils devraient porter un masque non médical bien construit et bien ajusté) et rentrer chez lui immédiatement (de préférence en évitant les transports en commun).
- Si c'est facilement envisageable, penser à mettre en œuvre des [tests de dépistage rapides](#) comme mesure de dépistage actif supplémentaire. Réfléchissez à la façon dont vous [gérerez un résultat](#) de test rapide.

Si un patient est soupçonné d'avoir la COVID-19



- Fournir au patient un respirateur ou un masque médical.
- Placer le patient dans une salle d'évaluation désignée avec la porte fermée, si possible. Vous pouvez également utiliser une aire d'attente distincte désignée où une distance d'au moins deux mètres peut être maintenue entre les patients.
- Encourager tout patient présentant des signes et des symptômes d'une infection respiratoire aiguë à tousser dans son coude. Fournir des mouchoirs, un désinfectant pour les mains à base d'alcool et un contenant à déchets recouvert de plastique.
- Des mesures devraient être prises pour séparer les personnes qui ont obtenu un résultat positif au dépistage de la COVID-19 de celles qui ont obtenu un résultat négatif, afin qu'elles n'interagissent pas. Dans la mesure du possible, créer des aires de triage ou d'attente distinctes, des toilettes et des voies de déplacement désignées.

Réduction des expositions potentielles

- Les travailleurs de la santé devraient procéder à une évaluation des risques avant toute interaction avec le patient. Cet examen consiste à évaluer la probabilité que vous et/ou d'autres personnes soyez exposés à la COVID-19 en fonction du patient, de la tâche à accomplir et de l'environnement. L'évaluation détermine les précautions à prendre pour vous protéger en tant que travailleur de la santé (p. ex., porter un respirateur N95).
- Créer des équipes de travailleurs de la santé (cohortes) qui travailleront les mêmes quarts, si possible.
- Déterminer si des travailleurs peuvent travailler à distance (p. ex., des rôles qui remplissent des fonctions administratives). Fournir un soutien et des ressources ergonomiques aux travailleurs qui établissent à partir de bureaux à domicile.
- Éliminer les déplacements non essentiels pour tous les travailleurs.
- Décourager les contacts physiques inutiles comme les poignées de main.
- Éviter les réunions en personne si possible. Utiliser plutôt des méthodes de communication à distance (p. ex., téléconférence, vidéoconférence). Lorsque des réunions en personne sont nécessaires, utiliser un grand espace bien ventilé, demander aux participants de rester à la plus grande distance physique (au moins deux mètres) l'un de l'autre et porter un masque.
- Réduire la quantité de documents papier ou d'autres articles échangés entre les travailleurs et entre les travailleurs et les patients. Envisager d'utiliser des méthodes numériques ou électroniques pour échanger des documents. Si cet échange ne peut être évité, se laver ou se désinfecter les mains après avoir manipulé des articles.
- Dans la mesure du possible, utiliser un équipement patient jetable à usage unique. Jeter l'équipement dans une poubelle sans contact après utilisation.
- Tout l'équipement et les fournitures réutilisables (p. ex., brassard de tensiomètre) doivent être réservés à l'utilisation du patient qui est soupçonné ou confirmé d'être atteint de la COVID-19. Si la réutilisation avec d'autres patients est nécessaire, l'équipement et les fournitures doivent d'abord être nettoyés et désinfectés (ou stérilisés).

Éloignement physique

- Garder la plus grande distance physique possible (au moins deux mètres) des autres à l'entrée et pendant que vous êtes dans l'établissement (lorsqu'un contact plus étroit n'est pas nécessaire pour fournir des soins).
- Éviter les interactions non essentielles en personne et garder les interactions essentielles aussi brèves que possible.
- S'assurer que les travailleurs savent comment se protéger lorsqu'ils doivent travailler à moins de deux mètres d'une autre personne.
- Espacer les chaises d'au moins deux mètres dans les salles d'attente, les cafétérias, les salles de réunion et les aires de repos des employés. Retirer les chaises si nécessaire.
- Ajouter des marqueurs très visibles sur les étages (à au moins deux mètres l'un de l'autre) pour favoriser l'éloignement physique dans les zones où les gens peuvent faire la file (p. ex., zones de contrôle, cafétérias).



- Examiner les programmes de formation et déterminer si une formation peut être offerte virtuellement. Déterminer quelle formation est essentielle et ne peut être donnée qu'en personne (p. ex., celles qui ont une composante pratique jugée essentielle aux activités du ministère). Envisager :
 - d'établir d'un nombre maximal de participants;
 - de faire porter aux participants un masque bien ajusté et bien conçu;
 - d'offrir la formation dans un grand espace bien ventilé;
 - de demander aux participants de maintenir la plus grande distance possible (au moins deux mètres) par rapport aux autres.
- Afficher les limites de capacité aux entrées des aires communes des employés (p. ex., cuisines, toilettes, salles de conférence).
- Afficher les limites de capacité aux entrées des aires communes des employés (p. ex., cuisines, toilettes, salles de conférence).

Ventilation

- S'assurer que les inspections régulières et l'entretien préventif des systèmes de ventilation sont effectués conformément aux instructions du fabricant.
- S'assurer que les inspections régulières et l'entretien préventif des systèmes de ventilation sont effectués conformément aux instructions du fabricant.
- Si possible, consulter un spécialiste de la ventilation pour déterminer si des améliorations peuvent être apportées au ou aux systèmes de ventilation (p. ex., augmentation du pourcentage d'admission d'air frais, augmentation des taux d'échange d'air et amélioration de la filtration).
- Pour de plus amples renseignements sur la ventilation intérieure, veuillez consulter :
 - [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#), **gouvernement du Canada**
 - [Ventilation intérieure : directives pendant la pandémie de COVID-19](#), **CCHST**

Obstacles physiques

- Installer des barrières physiques transparentes dans la mesure du possible (p. ex., zones de contrôle, de triage et de réception).
- La barrière physique doit être faite d'un matériau non poreux comme le plexiglas qui peut être facilement nettoyé et désinfecté.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la ressource « [Barrières physiques](#) » du CCHST.

Hygiène personnelle

- Continuer de suivre les protocoles standard de lutte contre les infections médicales, y compris la manipulation et l'élimination des déchets contaminés.
- Encourager un lavage des mains fréquent et approprié avec de l'eau et du savon, pendant au moins 20 secondes. Si du savon et de l'eau ne sont pas disponibles, utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Placer le désinfectant pour les mains dans les zones à forte circulation (p. ex., entrées de l'établissement), à l'entrée de chaque salle de patients et aux postes de soins infirmiers.
- Demander à toutes les personnes qui entrent dans l'installation de se laver les mains avec un désinfectant pour les mains.
- Suivre les recommandations dans « [Cinq indications pour l'hygiène des mains](#) » de l'Organisation mondiale de la Santé pour se nettoyer les mains :
 - (1) avant le contact patient;



- (2) avant le geste aseptique;
- (3) après le risque d'exposition à un liquide biologique;
- (4) après le contact patient;
- (5) après le contact avec l'environnement du patient.

- Se laver également les mains au début du quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché des articles partagés, après avoir utilisé les toilettes, après avoir retiré l'EPI, après avoir nettoyé et désinfecté des objets et à la fin du quart de travail.
- Dissuader les autres de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains non lavées et de toucher la surface extérieure de leur masque en le portant ou en le manipulant, car il pourrait être contaminé. Promouvoir le lavage des mains ou l'utilisation de désinfectant pour les mains après avoir enfilé, touché ou enlevé des masques.
- Promouvoir une bonne hygiène respiratoire. Fournir des mouchoirs jetables et rappeler aux travailleurs de tousser ou d'éternuer dans leur coude ou un mouchoir et de se débarrasser immédiatement des mouchoirs, de se laver les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains.
- Vérifier que tous les matériaux nécessaires sont facilement accessibles sur le lieu de travail (p. ex., désinfectant pour les mains, récipients à déchets sans contact, mouchoirs jetables).
- S'assurer qu'il y a des lavabos désignés pour les travailleurs de la santé.

Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent demeurer sur les objets pendant quelques heures ou quelques jours selon le type de surface et les conditions environnementales.
- Bien que les milieux médicaux suivent déjà des protocoles stricts de nettoyage et de désinfection, les programmes existants de lutte contre les infections devraient être élargis pour inclure les surfaces et les objets touchés dans l'ensemble du lieu de travail (p. ex., les salles de repos).
- Utiliser des désinfectants de qualité hospitalière pour détruire ou inactiver les virus. Le désinfectant utilisé devrait avoir un numéro d'identification de médicament (DIN), ce qui signifie que son utilisation au Canada a été approuvée.
- Les travailleurs devraient recevoir une formation sur l'utilisation sécuritaire des produits de nettoyage et de désinfection. Toujours suivre les instructions du fabricant lorsque vous utilisez, manipulez ou entreposez le produit. Examiner l'étiquette du produit et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité pour déterminer les précautions à prendre.
- Choisissez de l'EPI qui protégera les travailleurs contre les dangers de la COVID-19 et contre les risques d'exposition aux produits de nettoyage et de désinfection utilisés.
- Toutes les surfaces qui peuvent avoir été en contact avec un patient ou des matériaux qui ont été contaminés pendant les soins aux patients doivent être soigneusement nettoyées et désinfectées, comme les outils et l'équipement (p. ex., brassards de pression artérielle, stéthoscopes, etc.), le lit, le lavabo de la salle de bain, les poignées de toilette, des chaises de salle d'attente, etc.
- Toutes les surfaces ou tous les articles qui sont touchés ou en contact avec les travailleurs de la santé (p. ex., les ordinateurs, les médicaments, les bureaux ou les tables, les écrans d'ordinateur, les téléphones, les écrans tactiles, les bras de chaise) doivent également être nettoyés et désinfectés.
- Lors du changement de linge de lit, ces derniers doivent être placés dans un récipient de blanchisserie. Ne pas secouer le linge sale. Laver les articles conformément aux instructions du fabricant. Laver à la machine avec l'eau la plus chaude (de préférence de l'eau chaude), utiliser un détergent à lessive et bien sécher.
- Retirer les vêtements de travail à la fin de chaque quart de travail et les laver (voir les conseils de lavage mentionnés ci-dessus) avant de les porter de nouveau pour un autre quart de travail. Ne pas entreposer les vêtements de rue et les vêtements de travail dans le même espace à moins que les deux soient propres.
- Désencombrer le lieu de travail pour réduire le nombre d'objets qui doivent être nettoyés et désinfectés.

Équipement de protection individuelle (EPI)



- Examiner et mettre à jour les procédures pour qu'elles mentionnent l'EPI qui sera utilisé pour protéger les travailleurs contre la COVID-19. Respecter les exigences particulières en matière d'EPI pour votre secteur de compétence (s'il y a lieu) et votre secteur de travail.
- Le personnel, les visiteurs et les patients (lorsqu'ils sont tolérés) doivent porter des respirateurs ou des masques médicaux à l'entrée des zones d'urgence et d'accueil des patients.
- Porter les articles requis pour les gouttelettes et les contacts (y compris des gants, une blouse à manches longues, un masque médical et une protection oculaire), au minimum, lorsque vous soignez des patients soupçonnés ou confirmés d'être atteints de la COVID-19. Le remplacement d'un N95 ou d'un respirateur équivalent par un masque médical est possible selon l'évaluation des risques au point de service d'un travailleur de la santé, si une procédure médicale génératrice d'aérosols est effectuée et/ou en fonction des exigences locales.
- Les respirateurs réutilisables, y compris les APR à épuration d'air motorisés, doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux instructions du fabricant avant d'être réutilisés.
- S'assurer que les travailleurs ont reçu une formation sur l'utilisation appropriée de l'EPI, y compris les procédures d'enfilage et de retrait. S'assurer que les travailleurs comprennent les limites de l'EPI.
- La formation sur les soins, l'utilisation et l'entreposage des appareils respiratoires devrait comprendre :
 - Limites du respirateur.
 - Inspection et entretien du respirateur.
 - Le bon ajustement du respirateur.
 - Nettoyage et désinfection de l'appareil respiratoire (le cas échéant).
- S'assurer que les travailleurs ont réalisé un essai d'ajustement avant de porter un appareil respiratoire étanche (p. ex., N95). Les essais d'ajustement permettent de vérifier qu'il y a un joint étanche entre le respirateur et le visage du travailleur.
- Rappeler aux travailleurs qui peuvent porter des appareils respiratoires étanches qu'ils ne peuvent pas avoir de poils faciaux entre la surface d'étanchéité du masque et le visage. Les poils du visage peuvent créer une fuite autour du joint facial.
- S'assurer qu'il existe des procédures écrites sur la sélection, l'entretien et l'utilisation des respirateurs.
- Vérifier que les fournitures d'EPI appropriées sont offertes.
- S'assurer qu'il y a un endroit sûr avec des fournitures d'élimination et de décontamination pour que les travailleurs puissent enlever leur EPI.
- Élaborer des procédures pour l'élimination appropriée de tout EPI à usage unique. Les déchets doivent être emballés et jetés dans un contenant à ordures approprié.
- S'assurer que l'EPI réutilisable est nettoyé et désinfecté après utilisation conformément aux instructions du fabricant. Voir la section Nettoyage et désinfection pour plus d'informations.
- Le personnel chargé du triage et de l'enregistrement devrait porter un EPI (p. ex., un masque médical et une protection oculaire).

Visiteurs et fournisseurs de soins

- Les politiques et les restrictions relatives à l'entrée et aux visites varieront selon le degré de transmission locale de la COVID-19. Surveiller les activités liées à la COVID-19 dans l'établissement et dans la collectivité locale. Restreindre l'accès aux visiteurs si nécessaire.
- Créer une politique sur les visiteurs qui :
 - peut être adaptée pour réagir aux activités locales liées à la COVID-19;
 - renforce les précautions à prendre par les visiteurs (p. ex., dépistage, hygiène des mains appropriée, port d'un masque, étiquette respiratoire et éloignement physique);
 - est affichée et communiquée avec les patients, les visiteurs et le personnel.
- Tous les visiteurs doivent faire l'objet d'un dépistage (comme nous l'avons vu plus haut). Si un visiteur obtient un résultat positif (p. ex., s'il présente des symptômes), il ne devrait pas être autorisé à entrer dans



l'établissement.

- Envisager de limiter les visiteurs pour tous les patients à ceux qui sont essentiels (p. ex., un membre de la famille immédiate ou un parent, un tuteur ou un fournisseur de soins principal).
- Si le déplacement des visiteurs à l'intérieur de l'établissement est autorisé, il doit être limité à la visite directe du patient et à sa sortie de l'établissement directement après sa visite.
- Fournir aux visiteurs un respirateur ou un masque médical à porter pendant leur séjour dans l'établissement.
- Avant d'entrer dans la salle d'un patient où il faut prendre des précautions liées aux gouttelettes, aux contacts ou d'autres précautions supplémentaires, les visiteurs doivent d'abord parler à un travailleur de la santé (p. ex., l'infirmière du patient).
- Les visiteurs doivent se laver les mains à l'entrée et à la sortie du bâtiment et de la chambre du patient, après avoir touché le patient ou toute surface dans l'environnement du patient, avant de mettre leur masque et après avoir retiré leur masque.
- La politique relative aux visiteurs devrait également être affichée près des entrées des visiteurs.

Évaluer les contrôles

- Examiner régulièrement la pertinence des contrôles mis en œuvre et apporter des améliorations au besoin.
- Déterminer s'il y a de nouveaux dangers créés par l'un ou l'autre des changements mis en œuvre sur le lieu de travail. Par exemple, si les travailleurs reçoivent des respirateurs N95, ont-ils réalisé un essai d'ajustement? Examiner et ajuster les programmes au besoin.

Plans de continuité des installations

- Examiner et ajuster les plans de continuité des installations pour régler les problèmes liés à la COVID-19, comme ce qu'il faut faire en cas de pénurie de personnel, ce qu'il faut faire en cas d'éclosion, ce qu'il faut faire en cas d'augmentation subite du nombre de patients, et la façon dont la communication sera coordonnée avec les intervenants comme le ministère de la Santé de la province et les autorités locales de santé publique.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.